

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ EGR CLEANER

Code du produit : 887071

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: R1MP-TP1E-8T46-D4VV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Nettoyant.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline

Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht

Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec

le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de

FDS

SDS@valvoline.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654)

, ou appeler le SAMU en composant le 070/245.245

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Date de révision: 30.01.2023 Version: 4.0 Date d'impression: 25/05/2023

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système respiratoire

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.

> H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à Conseils de prudence

disposition le récipient ou l'étiquette.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

#### Stockage:

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

#### Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane METHYL ETHYL KETONE ISOPROPANOL XYLENE

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

# 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
Non Ominique	NoCE	Ciassination	(% w/w)
	NoIndex		(70 W/W)
	Numéro		
Living and and OC O7 in alliance	d'enregistrement	Flam Lin O. HOOF	00 05
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes,	64742-49-0	Flam. Liq. 2; H225	>= 20 - < 25
iso-alkanes, cyclenes, <5%	265-151-9	Skin Irrit. 2; H315	
nhexane	649-328-00-1	STOT SE 3; H336	
	01-2119475514-35-	(Système nerveux	
	xxxx	central)	
		Asp. Tox. 1; H304	
		Aquatic Chronic 2;	
		H411	
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	Flam. Liq. 2; H225	>= 20 - < 25
	201-159-0	Eye Irrit. 2; H319	
	606-002-00-3	STOT SE 3; H336	
	01-2119457290-43-	(Système nerveux	
	xxxx	central)	
		EUH066	
ISOPROPANOL	67-63-0	Flam. Liq. 2; H225	>= 20 - < 25
	200-661-7	Eye Irrit. 2; H319	
	603-117-00-0	STOT SE 3; H336	
	01-2119457558-25-	(Système nerveux	
	XXXX	central)	
XYLENE	1330-20-7	Flam. Liq. 3; H226	>= 20 - < 25
	215-535-7	Acute Tox. 4; H332	
	601-022-00-9	Skin Irrit. 2; H315	
	01-2119488216-32-	Eye Irrit. 2, H319	
	xxxx	STOT SE 3, H335	
		(Système	
		respiratoire)	
		STOT RE 2; H373	
		(Système nerveux	
		central, Foie, Reins)	
		Asp. Tox. 1; H304	
		Estimation de la	
		toxicité aiguë	
		toxioito digue	
		Toxicité aiguë par	
		voie cutanée: 1.700	
		mg/kg	
Substances avec limite d'exposition	n sur le lieu de travail :	inging	
BUTANE NORMAL	106-97-8	Flam. Gas 1; H220	>= 5 - < 10
-0.711 HORITA		000 1, 11220	, , , ,



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

	203-448-7 649-196-00-5 01-2119474691-32- xxxx	Press. Gas Liquefied gas; H280	
PROPANE	74-98-6 200-827-9 601-003-00-5 01-2119486944-21- xxxx	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 5 - < 10
ISOBUTANE	75-28-5 200-857-2 649-196-00-5 01-2119485395-27- xxxx	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280	>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

Risques : Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

Traiter de facon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

•••

: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

appropriés

Jet d'eau à grand débit

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

'ne pas laissei perietie

la lutte contre l'incendie

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

gaz carbonique et monoxyde de carbone



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

fermées.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les

conteneurs fermés.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler

dans les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'

extraction.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de

l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues,

des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer

soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

# Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Hydrocarbons, C6- C7, n-alkanes, iso- alkanes, cyclenes, <5% nhexane	64742-49-0	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3	BE OEL
METHYL ETHYL KETONE	78-93-3	TWA	200 ppm 600 mg/m3	2000/39/EC
	Information su	ipplémentaire: Indica	atif	
		STEL	300 ppm 900 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VLE 8 hr	200 ppm 600 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	300 ppm 900 mg/m3	BE OEL
ISOPROPANOL	67-63-0	VLE 8 hr	200 ppm 500 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	400 ppm 1.000 mg/m3	BE OEL
XYLENE	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information su travers la pea		ifie la possibilité d'absorption	significative à
		VLE 8 hr	50 ppm 221 mg/m3	BE OEL
	muqueuses o	u les yeux, constitue on peut se faire tant	sorption de l'agent, via la per unepartie importante de l'ex par contact direct que par pr	position totale.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

		VLE 15 min	100 ppm 442 mg/m3	BE OEL
	muqueuses or	u les yeux, constitue on peut se faire tant	sorption de l'agent, via la pea unepartie importante de l'ex par contact direct que par pr	position totale.
BUTANE NORMAL	106-97-8	VLE 15 min	980 ppm 2.370 mg/m3	BE OEL
PROPANE	74-98-6	VLE 8 hr (gaz)	1.000 ppm	BE OEL
ISOBUTANE	75-28-5	VLE 15 min	980 ppm 2.370 mg/m3	BE OEL

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 143

Filtre de type : Type protégeant des particules (P)

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : aérosol

Couleur : incolore



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023 Version: 4.0

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

Point de fusion/point de

congélation

Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Non applicable

Inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

11,5 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure : 0,6 % (v)

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Point d'éclair Non applicable

500 °C Température d'inflammation

Température de

décomposition

Donnée non disponible

pН Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique Donnée non disponible

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité non miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur 105 hPa (20 °C)

Densité relative Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

Densité : 0,73 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

Aldéhydes alcalis Amines Cuivre

Alliage de cuivre Oxyde d'éthylène

halogènes isocyanates alcalis forts Oxydants forts

Ne pas utiliser d'équipement en aluminium à des

températures au dessus de 49 °C.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

# 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles. Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

#### Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.840 mg/kg

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25,2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat): > 2.800 - 3.100 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

#### **METHYL ETHYL KETONE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.300 - 3.500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): > 5 g/kg

# ISOPROPANOL:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,84 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 16000 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg

### **XYLENE:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.523 - 8.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 29 mg/l, 6700 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Lapin): 1.700 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.700 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### **BUTANE NORMAL:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 50000 ppm

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: gaz

#### **PROPANE:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.237 mg/l

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: gaz

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

### **ISOBUTANE:**

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Souris, mâle): 520400 ppm

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: gaz

# Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation cutanée.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

**Produit:** 

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

**Composants:** 

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Résultat : Irritant pour la peau.

**METHYL ETHYL KETONE:** 

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**ISOPROPANOL:** 

Résultat : Légère irritation passagère

**XYLENE:** 

Evaluation : Irritant pour la peau. Résultat : Irritant pour la peau.

**ISOBUTANE:** 

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

**Produit:** 

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:** 

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Résultat : Légère irritation passagère

**METHYL ETHYL KETONE:** 

Résultat : Irritant pour les yeux.

ISOPROPANOL:

Résultat : Irritant pour les yeux.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

XYLENE:

Résultat : Irritant pour les yeux.

**ISOBUTANE:** 

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles. Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Mutagénicité sur les cellules : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% germinales- Evaluation (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

#### **BUTANE NORMAL:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

### PROPANE:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

#### **ISOBUTANE:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

**BPL:** oui

Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce: Drosophila melanogaster (Drosophile "mouche du

vinaigre")

Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Rat

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

#### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles. Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

### Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1%

(Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Produit:** 

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges., Peut irriter les voies

respiratoires.

**Composants:** 

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**METHYL ETHYL KETONE:** 

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**ISOPROPANOL:** 

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

XYLENE:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Produit:** 

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

XYLENE:

Organes cibles : Système nerveux central, Foie, Reins

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

### **Composants:**

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **METHYL ETHYL KETONE:**

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### XYLENE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatique, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME

peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

#### **Composants:**

#### **METHYL ETHYL KETONE:**

Remarques : Système nerveux central

#### **ISOPROPANOL:**

Remarques : Système nerveux central

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Date de révision: 30.01.2023 Version: 4.0 Date d'impression: 25/05/2023

#### 12.1 Toxicité

#### **Produit:**

### **Évaluation Ecotoxicologique**

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### **Composants:**

# Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 11.4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: EL50 (Daphnia hyalina (Daphnie)): 3 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 10 -

30 ma/l

Point final: Inhibition de la croissance

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC 0,17 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: WAF

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique

pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 2;

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

20 / 32



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023 Version: 4.0

néfastes à long

**METHYL ETHYL KETONE:** 

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 3.130 -

3.320 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4.025 - 6.440 mg/l

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique **Remarques: Intoxication** 

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

aquatique

Toxicité chronique pour le : Non classé sur la base des informations disponibles.

milieu aquatique

**ISOPROPANOL:** 

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 5.770 -

7.450 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu Non classé sur la base des informations disponibles.

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

XYLENE:

Toxicité pour la daphnie et CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 - < 1.000

les autres invertébrés

aquatiques Durée d'exposition: 24 h

Type de Test: Essai en statique



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Date de révision: 30.01.2023 Version: 4.0 Date d'impression: 25/05/2023

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **BUTANE NORMAL:**

Toxicité pour les poissons

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

**QSAR** 

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): Prévu > 10 - <

100 ma/l

Durée d'exposition: 48 h Remarques: **QSAR** 

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Algues vertes): Prévu 7,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Remarques: **QSAR** 

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 2; Toxique

pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### PROPANE:

### Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **ISOBUTANE:**

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu :

aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Non classé sur la base des informations disponibles.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301F

XYLENE:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Elimination physico-chimique : Remarques: Le produit s'évapore facilement.

**BUTANE NORMAL:** 

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

#### **METHYL ETHYL KETONE:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,29

octanol/eau

**ISOPROPANOL:** 

Coefficient de partage: n- : log Pow: 0,05

octanol/eau

**XYLENE:** 

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,16

octanol/eau

**BUTANE NORMAL:** 

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,89

octanol/eau

PROPANE:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,36

octanol/eau

23 / 32



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

#### **ISOBUTANE:**

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,76

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0.1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Risques subsidiaires

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS

IATA : Aerosols, flammable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2 2.1
ADR : 2 2.1
RID : 2 2.1

Classe

**IMDG** : 2.1 **IATA** : 2.1

## 14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1

**ADR** 

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en : (D)

tunnels

**RID** 

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Numéro d'identification du : 23

danger

Étiquettes : 2.1

**IMDG** 

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1 EmS Code : F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de : 203

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

IATA\_P (Passager)

Instructions de : 203

conditionnement (avion de

liane)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour : non

l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour : non

l'environnement

**RID** 

Dangereux pour : non

l'environnement



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

**IMDG** 

Polluant marin : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, iso-alkanes, cyclenes, <5% nhexane (Numéro

sur la liste 29, 28)

METHYL ETHYL KETONE

ISOPROPANOL XYLENE

BUTANE NORMAL

PROPANE

ISOBUTANE (Numéro sur la liste

29, 28)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

: Non applicable

Règlement (CE)  $N^{o}$  1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P3a européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

AÉROSOLS INFLAMMABLES

34 Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes: b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds: e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

18 Gaz liquéfiés inflammables (y compris GPL), et gaz naturel

Numéro de Code MAL : 4-3

Règlement (CE) no : 30 % et plus: Hydrocarbures aliphatiques

648/2004, comme amendé 15 % ou plus mais moins de 30 %: Hydrocarbures

aromatiques

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

#### Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H220	:	Gaz extrêmement inflammable.
H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires. H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gercures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox.

Eye Irrit.

Flam. Gas

Flam. Liq.

Press. Gas

Skin Irrit.

Danger par aspiration

Irritation oculaire

Gaz inflammables

Liquides inflammables

Gaz sous pression

Skin Irrit.

Irritation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à

l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures: ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023

normalisation: KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants: LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL -Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande: OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT -Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI -Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande: TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies: vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes: 000000274851

### Classification du mélange:

#### Procédure de classification:

Aerosol 1	H222, H229	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
STOT SE 3	H336	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
STOT RE 2	H373	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Chronic 3	H412	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 Valvoline™ EGR CLEANER

Version: 4.0 Date de révision: 30.01.2023 Date d'impression: 25/05/2023